

# CROIX-ROUGE FRANÇAISE : CRÉATION D'UN SALAIRE MINIMUM

Depuis plusieurs années, la CFDT Santé Sociaux s'opposait à ce que la politique salariale au sein des établissements de la Croix-rouge française (CRF) ne s'exprime qu'au travers du versement aléatoire de primes.

Aujourd'hui, par la signature d'un accord conventionnel, **la CFDT Santé Sociaux fait aboutir sa revendication d'instaurer un salaire minimum.**

**3 400 salariés vont ainsi voir leur salaire augmenter** grâce à un dispositif dont l'effet est rétroactif au 1er janvier 2015.

Désormais durablement ancré dans la convention collective CRF, le montant de ce salaire minimum est, pour l'instant, supérieur de 9 € bruts à celui du SMIC.

**Avec le soutien des salariés, la CFDT Santé Sociaux compte bien le faire encore évoluer positivement au cours des prochaines négociations annuelles obligatoires.**

[CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE](#)

[14 DÉCEMBRE 2015](#)

# CROIX-ROUGE FRANÇAISE : CRÉATION D'UN SALAIRE MINIMUM

Depuis plusieurs années, la CFDT Santé Sociaux s'opposait à ce que la politique salariale au sein des établissements de la Croix-rouge française (CRF) ne s'exprime qu'au travers du versement aléatoire de primes.

Aujourd'hui, par la signature d'un accord conventionnel, **la CFDT Santé Sociaux fait aboutir sa revendication d'instaurer un salaire minimum.**

**3 400 salariés vont ainsi voir leur salaire augmenter** grâce à un dispositif dont l'effet est rétroactif au 1er janvier 2015.

Désormais durablement ancré dans la convention collective CRF, le montant de ce salaire minimum est, pour l'instant, supérieur de 9 € bruts à celui du SMIC.

**Avec le soutien des salariés, la CFDT Santé Sociaux compte bien le faire encore évoluer positivement au cours des prochaines négociations annuelles obligatoires.**

[CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE](#)

[14 DÉCEMBRE 2015](#)